



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Blois, le 18 août 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Sécheresse : la dégradation hydrique se poursuit en dépit de quelques épisodes pluvieux**

Les moindres chaleurs et les quelques pluies du début de semaine n'ont pas suffi à inverser la tendance à la baisse du débit des rivières et du niveau des nappes. Sur l'ensemble des 15 zones du département, 13 sont désormais en situation de crise avec le passage cette semaine sous le débit de crise des bassins du Beuvron, de la Sauldre, du Cher et des affluents de la Loire amont.

Si le bassin de l'Aigre se maintient en alerte simple, le bassin du Loir amont est, lui, passé en alerte renforcée, cette semaine.

Pour résumer, tout le département est aujourd'hui en situation de crise à l'exception du bassin du Loir amont qui est en alerte renforcée et de celui de l'Aigre qui est en alerte simple.

Les restrictions de l'usage de l'eau associées aux différents seuils d'alerte dépassés dans les zones citées précédemment sont présentées sur le site des services de l'État en Loir-et-Cher. Tout contrevenant aux mesures en vigueur encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5<sup>e</sup> classe.

S'agissant de la Loire, cette dernière reste en alerte renforcée, avec un débit constaté supérieur à 43m/s, ce, malgré une nouvelle réduction de son soutien d'étiage par les barrages de Naussac et Villerest.

La Beauce blésoise demeure, pour sa part, en situation de crise, avec pour conséquence l'interdiction des prélèvements pour l'irrigation du samedi à 8 heures au lundi à 8 heures, tandis qu'il n'y a pas de restrictions agricoles en Beauce Centrale.

Compte tenu de l'ampleur de la situation, au-delà des restrictions formelles, chacun est appelé à faire preuve d'un comportement responsable en réduisant autant que possible ses consommations en eau et en les limitant au strict nécessaire.

Consulter l'arrêté sécheresse, le zonage et les mesures de restriction sur le site des services de l'État en Loir-et-Cher : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41